



Commencer construction sur terrain non viabilisé !

Par **verso**, le **20/04/2022** à **14:13**

Bonjour,

Y a t- il des mesures à prendre contre un colotis s'il commence des travaux de construction alors que le terrain n'est pas viabilisé ?

Le PC accordé indique que son titulaire doit viabiliser le terrain avant de commencer la construction.

Il n'y a pas d'arrivée de eau sur le terrain ni en limite du terrain sur la voie du lotissement

Par **morobar**, le **20/04/2022** à **18:28**

Bonjour,

sans eau(compteurde chantier) pas de construction possible.

Je n'imagine pas un terrain vendu en lotissement non viabilisé.

Par **Tisuisse**, le **22/04/2022** à **07:43**

Bonjour,

Normalement, si un terrain n'est ni viabilisé ni viabilisable, la mairie n'accorde pas de permis

de construire. Qu'en est-il ?

Par **Tisuisse**, le **22/04/2022** à **07:45**

Bonjour,

Normalement, si un terrain n'est ni viabilisé ni viabilisable, la mairie n'accorde pas de permis de construire. Qu'en est-il ?

Et pour construire sur un terrain appartenant à un lotissement il faut une AG des co-lotis ayant donné cet accord pour construire, non ? Cet accord existe-t-il ?

Par **Visiteur**, le **22/04/2022** à **08:41**

Pour Tisuisse...

[quote]

Le PC accordé indique que son titulaire doit viabiliser le terrain avant de commencer la construction.

[/quote]

Par **nihilscio**, le **22/04/2022** à **09:17**

[quote]

Et pour construire sur un terrain appartenant à un lotissement il faut une AG des co-lotis ayant donné cet accord pour construire, non ?

[/quote]

Non.

[quote]

Y a-t-il des mesures à prendre contre un colotis s'il commence des travaux de construction alors que le terrain n'est pas viabilisé ?

[/quote]

Un lotissement étant par définition la division d'une unité foncière ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis, le problème n'est pas l'autorisation de construire malgré l'absence de viabilisation mais l'absence de viabilisation d'un terrain ayant vocation à être bâti.

Les colotis ne peuvent s'opposer à la construction au motif de l'absence d'adduction d'eau. D'une façon ou d'une autre cette adduction d'eau se fera, on ne peut le refuser au coloti qui construit.